------ 1/6

Le FAPAS, la fin définitive de l'ours des Pyrénées en 2010, et l'avis des experts en 1995 B.Besche-Commenge ASPAP/ADDIP 30 octobre 2010

C1 - Lettre de démission de M. Clevenger (27 mai 1995)

Clevenger/feuillet 1

A. P. CLEVENGER 3, rue Saint Guillaume 92400 Courbevoie

le 27 mai 1995

M. LAFITTE
Ministère de l'Environnement
Direction de la Nature et des Paysages
20, Avenue de Segur
75302 07SP Paris

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, mes réflexions et commentaires sur le projet de réintroduction de l'ours brun dans le Pyrénées Centrales, document que j'entends devoir vous communiquer. Dans cet écrit sont exposées les principales raisons pour les quelles j'ai pris la décision d'abandonner ce travail.

Je reste à votre disposition pour vos éventuelles questions et commentaires.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Dr. Anthony P. CLEVENGER

/.../

REFLEXIONS ET COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE REINTRODUCTION DE L'OURS BRUN DANS LES PYRENEES CENTRALES

L'objet du projet de réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées Centrales, représente un grand défi. Il s'agit non seulement de refaire vivre l'espèce dans un milieu où elle a disparue très récemment, mais aussi de favoriser le développement économique d'une région fort déprimée des Pyrénées. Ce sont là deux intérêts non antagonistes dont nous trouvons nombreux exemples de succès dans divers régions du globe.

Comme scientifique, je pense que ce programme expérimental peut apporter des éléments significatifs et importants pour notre connaissance de la biologie de la conservation de grands carnivores européens, de même, il pourrait servir comme modèle pour d'autres régions où la faune sauvage et les populations humaines sont également menacées.

J'ai envoyé officiellement ma candidature pour participer au défi qui représentait ce projet en février 94. Le 1 mars 1995 je fus finalement engagé par le DIREN afin d'apporter au projet LIFE mon expertise scientifique-technique. Sur la responsabilité de «Chef de Projet», mon engagement était décidé après un' an et demi de son fonctionnement. Jusqu'à mon arrivée, aucun biologiste ni expert en conservation et réintroduction n'avait été consulté sur la globalité du projet.

Depuis, j'ai pu consulter de nombreux documents préparés jusqu'alors. J'ai rencontré individuellement et/ou dans des réunions restreintes tous les partenaires impliqués dans la mission qui m'était confiée. J'ai toujours veillé, en étudiant et en travaillant sur ce dossier, à garder une rigueur scientifique et technique.

J'ai trouvé un projet en marche, depuis presque deux ans, désorganisé et embrouillé. La mission de la conservation des ours et de leur milieu dans les Pyrénées Centrales, n'apparaît nulle part dans ses objectifs. L'objectif économique domine les aspects scientifiques et techniques qui ont été intégrés trop en aval du projet. Il s'agit là d'une des déficiences les plus graves de ce projet de conservation, alors que le « Programme LIFE - Restauration de la Faune Pyrénéenne» avait bien préconise une mission de conservation.

La réintroduction d'un animal sauvage tel que l'ours, réveillera un grand intérêt public. Il sera coûteux et apportera des enseignements fort intéressants (biologiques, sociologiques, économiques...). C'est important de mener une démarche rationnelle et logique dans la préparation du travail avant même toute tentative de lâcher. Il aurait fallu donc mettre en place les conditions nécessaires au succès afin de pouvoir en tirer des enseignements aussi bien en cas de réussite que d'échec, car les conséquences de l'échec pourraient alors servir pour les tentatives futures. Ce document met à plat les observations, réflexions et commentaires qui sont les raisons de ma décision grave d'abandonner ce projet. En le diffusant à tous les partenaires, dans une démarche de transparence, j'essayerais de donner les élément nécessaires qui permettront une évaluation souhaitée par certains.

1) Problèmes relatifs à l'organisation

L'organigramme du projet est tellement complexe et le rôle attribué à chaque formation est si peu défini, qu'il ne clarifie pas les missions de chacun et ne détermine pas quel groupe est responsable pour les décisions finales.

Le déroulement du projet se voit constamment immobilisé par le poids d'un nombre important de partenaires ayant des idéologies et des intérêts fort différents. Des réunions et des décisions qui demanderaient consultation et entente entre les différents groupes sont donc difficiles à mettre en place, les distances géographiques qui les séparent n'améliorent pas ces contacts. Par ailleurs j'ai pressenti des querelles (plus ou moins importantes) et de conflits d'intérêts qui ne facilitent pas la fréquence des réunions, n'améliorent pas la cohérence, bien au contraire, elles font obstacle à une bonne collaboration indispensable à l'efficacité nécessaire pour le travail.

La cause de dysfonctionnement qui nuit à ce projet serait, à mon avis, facilement abolie par la création d'une organisation centrale qualifiée qui puisse coordonner et mettre en place son exécution par l'entité la plus adéquate et compétente. La présence d'un groupe qualifié dans la conservation de la faune sauvage, et plus précisément de biologistes expérimentés travaillant ensemble quotidiennement est indispensable. Les opérations de réintroduction ne doivent pas être divises ni exécutées partiellement comme elles le sont dans le cas présent.

2) Coordination et Collaboration

Le manque de coordination et de collaboration entre les différents partenaires (DIREN, ONC, ONF, ARTUS, FDC, Aremip, DDAF...) est évident. Le projet n'a pas atteint son objectif initial de «transparence» entre les participants. Des décisions importantes sur le projet ont été prises par 1 ou 2 partenaires pendant que les autres n'ont pas été ni consultés ni mis au courant.

Le Comité Technique de Coordination où participent tous les partenaires responsables de «la gestion et coordination technique de différentes actions» s'est réuni 1 seule fois pendant les 12 derniers mois (8 Sept. 1994).

Un des partenaires (ONF) a même manifesté récemment sa préoccupation pour le manque d'information officielle sur la marche du projet, sa seule source d'information ayant été des collègues de la Slovénie.

Le Comité National pour la Protection de la Nature (CNPN), instance scientifique de surveillance du projet s'est réunie une seule fois depuis le début de programme pour valider le choix de la Slovénie comme pays fournisseur des ours (22 Mars 1994).

La coordination et la collaboration au niveau international ont été également insuffisantes. Seulement une réunion technique a été organisée entre le DIREN et l'Espagne (1 Juillet 1994) alors que dans l'organisation du Programme LIFE Franco-Espagnol - sous programme Ours, la France a été désignée comme responsable de la coordination.

Les Ministères de l'Environnement, Agriculture & Forets de Slovénie, l'ambassade de France dans ce pays ainsi que les collègues scientifiques à Ljubjana et Zagreb n'ont reçu qu'une information partielle et insuffisante sur le projet. Depuis 4 mois l'ambassade de France n'a pas de réponse, malgré ses relances, aux questions posées à la DNP- Paris concernant la situation d'avancement du programme. Ces informations étaient sollicitées par les Ministères Slovènes.

3) La Charte de l'ADET

La lecture de la Charte signée entre le Ministre de l'Environnement et les Maires de l'ADET, qui constitue le point de départ du projet de réintroduction, met en évidence, mais aussi délimite l'importance des aspects économique et politique du projet.

Celui-ci a été dirigé uniquement vers le seul territoire de l'ADET au lieu d'envisager la surface qui sera potentiellement affectée par les mouvements des ours lâchés («l'Aire de Réintroduction» : superficie estimée autour d'un rayon de 25 km du lieu de lâcher). Les aspects économiques apaisassent comme la principale motivation de la réintroduction pour le territoire de l'ADET.

En contrepartie de l'acceptation d'un lieu pour le seul lâcher des ours, le territoire de l'ADET demande des compensations économiques très importantes qui diminueront les financements nécessaires pour les aspects techniques de la réintroduction.

Sans cesse j'ai entendu « on n'a pas d'argent » quand j'évoque des besoins indispensables à la bonne marche de cet essai.

Par ailleurs cette Charte est un document puissant qui accorde aux seuls élus de l'ADET le droit d'arrêter le projet tout d'un coup, si « la sécurité des biens est mise en péril » (art. 4). Par conséquence cette Charte donne un environnement de travail instable, où le chantage peut être utilisé comme un outil de marchandage plus ou moins fréquent. D'autre part, elle crée une hiérarchisation parmi les partenaires qui mettra un déséquilibre dans la collaboration nécessaire de tous.

4) Moyens de travail

Le projet parait n'avoir pas pris en compte la tâche lourde que représente le suivi des mouvements des ours réintroduits tout comme il ne prévoit pas de faire son étude écologique. Après 1 an et demi de préparation, l'objectif assigné à l'équipe de suivi est limité à la seule « surveillance » afin de pouvoir maintenir bien informés éleveurs et les chasseurs de la région.

Ma proposition pour mener une étude écologique rigoureuse des ours lâchés a été reçue avec indifférence par le DIREN. Je tiens à rappeler que tout plan de récupération et conservation a besoin de disposer de telles informations. Par ailleurs, mes demandes de collaborateurs (personnel disponible à temps complet) et de matériel (véhicule 4x4, ordinateurs, ...) pour pouvoir effectuer un suivi élémentaire des ours, a été très rapidement refusé. Le manque de financement est toujours avancé comme argument. Ce manque de prévision financière en amont du projet, met en question également la préparation de son étude préliminaire.

Il s'avère nécessaire d'avoir des personnes qui travailleront à temps complet à partir du moment où les ours sont lâchés. A aucun moment je n'ai été consulté dans la sélection des 4 techniciens qui devraient constituer l'équipe de surveillance, bien au contraire ceux-ci m'ont été imposés, le choix du DIREN n'admettant pas de changement.

Aucun des techniciens est disponible à temps complet : 3 travailleront à mi-temps et un autre a ¼ du temps. La sélection de ces 4 techniciens a manifestement été faite suivant des critères sociaux et l'éventuel besoin de tranquilliser la population locale si conflit ours-homme surgit. Un de ces techniciens (ONF) est un berger habitant sur la commune du lâcher qui se serait manifesté hostile au projet de réintroduction!

Un projet de conservation qui se veut sérieux ne peut pas atteindre son objectif sans une équipe travaillant à temps complet, motivée et compétente.

5) Acceptation Publique

C'est là un des points clef de tout projet de réintroduction. N'oublions pas que l'homme est le principal responsable de la disparition de l'espèce. Sommes nous sûrs que les facteurs qui ont contribué à la disparition des derniers ours dans les Pyrénées Centrales, l'homme et le fusil, ont disparu? Si ce n'est pas le cas, l'interrogation sur l'opportunité du projet reste ouverte.

Réintroduire des espèces polémiques tels que l'ours et loups, est toujours sujet à controverses et demande collaboration étroite et efficace entre les populations qui pourraient être affectés et les responsables du projet.

Les réunions mensuelles avec les Maire(s) de l'ADET sont un pas en avant si elles arrivent à diffuser les informations aux populations des communes. Mais le domaine vital des ours réintroduits, dépassera les limites communales de l'ADET.

L'information publique doit s'élargir sur l'aire où les ours vont vagabonder et/ou s'installer (Hte Garonne, Htes Pyrénées, Ariège, Espagne). En résumant, jusqu'à présent (fin Mai 95) les programmes d'information des populations locales ont été limités aux seuls élus de l'ADET, à une conférence de presse du Préfet, à des articles parus dans la presse de façon non concertée ni coordonnée, et à quelques réunions avec des fonctionnaires de Hte Garonne et Ariège.

Aucun effort n'a été fait pour cordonner et développer des campagnes d'information publiques de l'autre coté des Pyrénées. Un projet d'élaboration d'un triptyque pour une information au public en général est en cours. Les présidents de la FDC-31 et 09 ont appuyé publiquement l'introduction du projet, mais cela ne signifie pas que tous les chasseurs sont d'accord. Aucun contact n'a été envisagé avec les chasseurs des Htes Pyrénées. Le projet n'a pas été présenté aux éleveurs de Hte Garonne ni à ceux des Htes Pyrénées. En revanche, la Fédération Pastorale a été réunie récemment en Ariège, mais elle s'est montrée en désaccord et non favorable au projet.

Le programme de sensibilisation a été organisé donc de façon inadéquate et partielle. Les campagnes d'information sont prévues après l'arrivée des ours. Les membres de l'équipe de surveillance ont été choisis en vue de cet objectif, parmi les différents secteurs publics et géographiques (chasse, forêt, éleveurs, Ariège, Hte Garonne, ADET). Ils seront ainsi utilisés pour faire face aux inquiétudes de leur secteur respectif quand les problèmes surgiront.

C'est le Comité Technique de Coordination qui devrait être le vecteur « naturel » de toute campagne d'information. Des personnes issues des groupes locaux motivées et dûment informées pourraient véhiculer les informations directement. Ce sont là des gardes-chasse, des techniciens de l'ONF, des techniciens de la chambre d'agriculture, des professeurs, des éleveurs, etc. Des réunions devraient être organisée au niveau des cantons ou des communes, afin de toucher une plus large population. Dans celle-ci, pourrait être expliqué, de façon simple, la situation actuelle des ours dans les Pyrénées, le projet de réintroduction expérimentale et les raisons pour lesquelles le retour de l'ours à la montagne est envisagé. Ces réunions devraient avoir lieu sur toute l'Aire de Réintroduction, constituant un réseau de base d'informations montantes et descendantes de grande importance, non seulement dans les premiers moments du projet, mais aussi par la suite. Il s'agit là aussi de tenir compte des opinions des hommes qui vivront avec les ours réintroduits.

6) Contributions au projet par ARTUS

L'Association ARTUS avec J.-M. Parde a préparé le rapport sur la « faisabilité » de la réintroduction de l'ours brun dans le Pyrénées centrales. Ensuite l'association s'est vue confier l'élaboration du rapport qui détermine le pays plus adéquat pour importer les animaux. Ces deux rapports n'atteignent pas leurs objectifs mais ils sont utilisés pour démontrer un « haut niveau » de préparation et la faisabilité indiscutable du projet.

Le premier rapport intitulé « Renforcement de la population d'ours bruns de Pyrénées centrales » a été fait en 1992. Il ne s'agit pas d'une étude rigoureuse de la faisabilité de la future réintroduction, mais essentiellement d'une description de la situation de l'ours pyrénéen et des caractéristiques géographiques et démographiques humaines actuelles de la haute-vallée de la Garonne. Il y figure aussi un protocole théorique pour la capture, le transport et la surveillance des ours qui seraient lâchés.

En outre, ARTUS avait préparé et diffusé un questionnaire volumineux pour solliciter des informations sur les caractéristiques écologiques et les milieux dans 4 pays (Suède, Slovaquie, Bulgarie et Slovénie) où les ours pourraient être sélectionnés pour la réintroduction, afin de les comparer au milieu des Pyrénées Centrales. Comme à mes collègues biologistes travaillant sur les ours en Europe, le questionnaire m'est parvenu en 93. Je ne l'ai pas renvoyé car je ne pouvait pas répondre à ces questions brouillonnes (il est donc parti à la poubelle). Les questions posées se prêtaient à de telles ambiguïtés que toute conclusion issue de ce travail ne peut pas être considérée comme fiable et utile. De cet effort, ARTUS conclut que la population d'ours la plus appropriée serait celle des Alpes Juliens de la Slovénie. Mais, à la suite de leur visite de travail en Slovénie et en Croatie en automne 94 et après discussion avec les scientifiques locaux, il est apparu comme évident que le choix était erroné : la population d'ours dans les Alpes Juliens étant faible, dispersé et problématique (beaucoup d'attaques aux troupeaux).

Un autre travail de l'association : « Rapport d'expertise et vérification du choix de la Slovénie pour le piégeage d'ours brun en vue de la réintroduction dans les P.C. », n'atteint pas non plus son objectif. Seuls les aspects administratifs et de logistique scientifique avec la présence d'un personnel compétent et de moyens de desserte sont traités correctement. Les autres critères de sélection sont analysés de façon très incomplète ou pas analysés du tout. S'agissant des aspects d'importance tels que les conditions écologiques, les attitudes de l'ours vis à vis des activités agro-pastorales, le comportement des ours et le nourrissage, les conclusions de ce rapport sont fragmentées et insuffisantes. Il n'y apparaît pas les comparaisons qui seraient opportunes sur des variables socio-économiques importantes de la zone de capture et de l'aire de réintroduction en France : caractéristiques de l'habitat de l'ours, habitude et intensité de la chasse, importance des activités d'élevage, dommages de l'ours à l'agriculture, densité humaine ...

Il n'y a rien d'étonnant à constater le manque de professionnalisme du travail commandé à ARTUS. Si l'ampleur du travail effectué par cette association est néanmoins considérable et digne d'être citée, l'interrogation persiste sur les raisons qui ont conduit à confier un dossier de réintroduction d'une espèce sauvage à une association pleine de bonne volonté mais qui manque de moyens professionnels pour bien mener à terme cette tâche difficile.

CONCLUSIONS

Avant même mon embauche, la décision de lâcher les ours en 1995 (avant Août) avait été adoptée. J'ai démontré à de nombreuses reprises qu'il était impossible de mener à bien le projet cette année. Malgré cela, j'ai reçu l'ordre de continuer à travailler comme si le lâcher devait être fait en 95 car autrement le projet n'aurait plus lieu. Après deux mois et demi d'étude et de travail je conclus que l'organisation de ce projet ne correspond pas à l'objectif préconisé par le programme LIFE. Il ne vise pas de finalité scientifique ni n'a pour but la conservation de l'Ours et du milieu.

Les aspects économiques et politiques priment sur les objectifs scientifiques et techniques et par conséquent, l'organisation depuis un an et demi de fonctionnement s'en ressent. On m'a intégré dans le rôle de biologiste Chef de Projet très tard. Il paraît impossible maintenant de faire entendre la rigueur et la rationalité que j'exige. Je ne cautionne pas scientifiquement ce projet mal organisé, mal coordonné et où le rôle de Chef de Projet pourrait être utilisé comme simple exécutant au service d'un objectif que je ne partage pas.

Ma décision grave et réfléchie de ne plus participer à ce projet de réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées Centrales n'est pas faite sans regret.

Saint-Gaudens, le 27 mai 1995

Dr. Anthony P. CLEVENGER

cc:

MM. Simon/Lafitte - Ministère de l'Environnement, DNP

M. Robert de Saint Vincent - DIREN, Midi-Pyrénées

MM. Migot/Camarra/Dubarry - ONC

M. Guichard - ARTUS

M. Rigoni - ADET

M. Berducou - ONF

M. Fuzies/Debreuil - FDC-Haute Garonne

M. Bernie - FDC-Ariège

M. Aymerich - ICONA

M. Ruiz-Olmo - Generalitat de Catalunya

M. Guiral - Diputacion General de Aragon

M. Munoz - Gobierno de Navarra

M. Adamic - Universite de Ljubljana, Institute of Forestry

M. Huber - Universite de Zagreb

M. Segura - Ambassade de France, Ljubljana

M. Servheen - IUCN, Bear Specialist Group

M. Fernandez-Galiano - Conseil d'Europe

M. Maillet - Fonds Français pour la Nature et l'Environnement

Fin du document